EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 34

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, il est rappelé que le reste à répartir de la ligne budgétaire 2014 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère social est de 3 060 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine social, il vous est demandé de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014.

S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne

L'association S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne est affiliée à la fédération S.O.S. Amitié France, reconnue d'utilité publique. Cette association a pour but la mise en place dans la région de Clermont-Ferrand Auvergne d'un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées, notamment à la solitude et à ses conséquences. Ce service est à la disposition de tous 24 heures sur 24, 365 jours par an.

L'association poursuit depuis 40 ans son action pour la prévention du suicide et l'aide aux personnes en détresse. Sa campagne de communication a porté ses fruits : deux promotions de 8 écoutants chacune sont actuellement en formation. L'association continue l'Ecoute Internet. Il s'agit là de correspondre avec les personnes en difficulté à l'aide d'un ordinateur, sous la forme de «Chat» ou de messagerie. Ceci vient compléter un service existant en touchant un public qui ne l'est pas aujourd'hui : les jeunes.

En 2013, S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 800 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 800 euros à S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, au titre de l'année 2014.

Association départementale des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme

L'association départementale des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme a pour but d'informer, d'accompagner et de défendre les droits des veufs et des veuves.

L'association ne fonctionne qu'avec des bénévoles affiliées à la FAVEC d'utilité publique.

Le budget prévisionnel 2014 est de 7 575,18 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 460 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 100 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association départementale des Conjoints Survivants du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2014.

Subventions exceptionnelles

Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur

Les Restos du Cœur, fondés par Coluche, association reconnue d'utilité publique sous le nom officiel de «Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur», ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Comme chaque année, l'association fait partir, durant l'été, un certain nombre de personnes aidées, en vacances. Ce sont 2 séjours de 8 jours (7 nuits) en pension complète prévus dans un centre de vacances, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, situé à Bormes-les-Mimosas.

Ces vacances s'adressent à des familles (monoparentales ou non) bénéficiaires des Restos du Cœur du Puy-de-Dôme. Les familles sont choisies parce qu'elles n'ont jamais bénéficié d'aides pour partir en vacances (ou pas depuis plusieurs années).

Le coût est de 38 720 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 250 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention exceptionnelle de 250 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 euros au Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2014.

Options Arts Médias

L'association Options Arts-Médias a été créée le 12 avril 2000 à Clermont-Ferrand afin de valoriser les jeunes handicapés, par le biais d'activités culturelles mixtes (handicapés et valides) comme : le théâtre, la musique, le chant… Elle permet ainsi une lutte sociale active contre l'exclusion de ces personnes.

L'association Options Arts-Médias organise la troisième édition du Forum d'Echanges, de Rassemblement Attractif, de Communication Universelle et de Sensibilisation, forum attractif et médiatisé avec divers organismes agissant pour le droit et l'intégration ou la recherche pour améliorer le quotidien de ces personnes, le week-end du 4 et 5 octobre 2014 en s'installant au cœur de la ville, sur la place de Jaude, afin d'informer et de sensibiliser de nouveau le grand public aux questions de la maladie ou du handicap.

Le coût est de 10 726,17 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 1 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2012 une subvention exceptionnelle de 1 300 euros pour la deuxième édition du forum «Feracus».

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à Options Arts Médias, au titre de l'année 2014.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2014

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Nicaise JOSEPH